



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2021

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 10 juin 2022



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
✦ Le conseil d'administration	
✦ Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	7
1. Les travaux du Conseil d'administration	
✦ Les réunions du Conseil	
✦ Le rapport des avenants 2021 aux contrats groupe	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
✦ Les réunions des Comités	
✦ Les avis émis par les Comités de surveillance au titre de 2021	
✦ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
III. COMPTES ANNUELS 2021 DE L'ASSOCIATION	13
IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES PERP ET LES PER EN 2021	15
1. L'état des adhésions	
2. Les versements effectués	
3. La situation des rentes PERP	
4. Le volume des encours 2021	
5. Gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,
Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Vous avez adhéré à l'ARVIGE en souscrivant un contrat d'assurance d'Épargne Retraite PERP et / ou PER. Votre association est l'interlocuteur de l'assureur PREDICA, notamment lorsqu'il s'agit de faire évoluer les contrats. Elle suit également le contexte financier et réglementaire dans lequel évoluent ces contrats de retraite. Ces contrats ont la particularité d'être adossés à des actifs cantonnés, canton propre à chacun des PERP et un canton pour l'ensemble des PER, qui devra être mis en place en 2023.

Le **10 juin 2022** se tient l'Assemblée Générale de l'association ARVIGE à laquelle vous avez été invité à participer par convocation individuelle.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire et extraordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

A titre ordinaire

- Approbation des comptes annuels de chaque Plan PERP
- Approbation des comptes annuels de l'association
- Approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs
- Approbation du budget de l'association et des Plans PERP et PER
- Fixation de la cotisation pour les adhérents aux PER
- Nominations et renouvellements de mandats
- Délégation au Conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe portant modifications non essentielles des droits et obligations des adhérents aux plans ou portant adaptation à de nouvelles obligations réglementaires
- Modification de la date d'adhésion aux PER
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

A titre extraordinaire

- Transfert des contrats PERP et des contrats PER vers un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire « F.R.P.S. » créé par Crédit Agricole Assurances, sous réserve de l'accord de l'ACPR.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, les rapports annuels ainsi que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Jean-Claude PICHON
Président d'ARVIGE



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ **La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs contrats d'assurance d'Epargne Retraite**

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) créée le 15 mars 2004 a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Retraite Populaire (PERP) et depuis 2019, les contrats PER qui sont les nouveaux contrats d'assurance d'Epargne Retraite créés par les pouvoirs publics.

Elle est régie par les lois du 1er juillet 1901 et par les articles L 141-7 et suivants du Code des Assurances.

→ **La représentation des adhérents**

ARVIGE veille à travers ses organes de gouvernance, que sont son Conseil d'administration et ses Comités de surveillance, à la représentation des intérêts des adhérents.

Les comités de surveillance ont pour mission d'exercer un contrôle sur la gestion administrative et financière mise en œuvre par l'assureur pour les contrats de retraite souscrits par l'association. Ils disposent des moyens qui leur permettent notamment d'effectuer des audits sur la gestion des Plans.

La supervision des PERP et des PER est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et l'assureur PREDICA.

→ **La commercialisation et la gestion administrative des contrats**

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP et le PER.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP et PER, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration composé, au 31 décembre 2021 de six membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
PICHON Jean-Claude Président	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006 Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière
LEIBUNDGUT Brice Administrateur	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud Administrateur de la Fondation Maison de Salins	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
CRISP Michel Administrateur	Retraité Président de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL	
VECCHIERINI de MATRA Jean Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs Administrateur de l'ANDECAM	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002
NOEL Christophe Administrateur	Retraité Administrateur de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie



→ Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2021 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
LACOMBE Roland (ancien membre du comité PVA)	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
De MARIN Charles	Retraité	Cadre financier dans l'industrie	2009 – En cours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 – En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
LEIBUNDGUT Brice	Retraité Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL Administrateur de l'ANDECAM association souscriptrice du Crédit Agricole	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)	2017 – En cours
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société APHiCS Administrateur de l'ACORE, association souscriptrice de LCL		2004 – En cours
CRESP Michel	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPL jusqu'en 2002	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Directeur régional LCL		2006 – En cours
NOEL Christophe	Retraité Administrateur de l'ANDECAM	Directeur Général de la Caisse régionale Anjou Maine jusqu'en 2016 Ancien Président de Crédit Agricole Titres Ancien expert-comptable Ancien administrateur SAS La Boétie	2020 – En cours
ROUSSEL Didier	Retraité	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens	2007 – En cours

PER	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Retraité	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2020 – En cours
Hubert VAL	Salarié		2020 – En cours
Laurent DELATTRE	Directeur LCL Président de l'ACORE, association souscriptrice de LCL		
Thierry NEYRINCK	Directeur de l'Agence du Crédit Agricole de Montparnasse		2020 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : les 4 février, 9 juin, 5 octobre et 25 novembre.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ❖ le bon fonctionnement de l'association,
- ❖ le suivi des comptes, des dépenses et du budget annuel de l'association qui inclut notamment le budget propre à chaque PERP et celui nécessaire au bon fonctionnement du comité de surveillance du PER,
- ❖ de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ❖ le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Date	04/02/2021	09/06/2021	05/10/2021	25/11/2021
Ordre du jour	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15/10/2020 Point sur l'activité ✗ <i>Activité commerciale</i> ✗ <i>Panorama des PAB</i> Arrêté des comptes 2020 de l'association Projet de Budget 2022 Point sur les mandats Assemblée Générale ✗ <i>Projet des résolutions</i> ✗ <i>Thème de l'Assemblée Générale</i> Questions diverses	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 04/02/2021 Point sur l'activité ✗ <i>Activité commerciale</i> ✗ <i>Actualité réglementaire</i> Assemblée Générale 2021 : Site internet Questions diverses ** Election du Président	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 09/06/2021 Activité commerciale PERP et PER Retraite – Cantonnement des engagements Projet de convocation à l'Assemblée Générale de 2022 Projet de calendrier 2022 Questions diverses	Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 05/10/2021 Activité commerciale PERP et PER Convocation à l'AG 2022 – Validation définitive Calendrier 2022



→ Fait marquant de l'année 2021

Le projet du Groupe Crédit Agricole Assurances de créer un Fonds de Retraite Professionnelle supplémentaire « FRPS », entité spécialisée dans la gestion de la retraite, qui permet de regrouper l'ensemble des produits retraite dans une compagnie d'assurance dédiée, a été présenté au Conseil d'administration et aux Comités de surveillance d'ARVIGE le 5 octobre 2021. Les Comités de surveillance ont émis un avis favorable sur ce projet le 25 novembre 2021.

L'assemblée générale des adhérents du 10 juin 2022 devra également se prononcer sur le projet de transfert.

A noter que le transfert des contrats PERP et des contrats PER est soumis à l'accord préalable de l'ACPR qui instruit le dossier pour s'assurer que les intérêts des assurés sont préservés.

→ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

→ Le Rapport des avenants sur les contrats PERP et PER

Pour les PERP :

Aucune modification n'a été apportée aux contrats PERP au cours de l'exercice écoulé. Aucun avenant n'a été signé en 2021 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

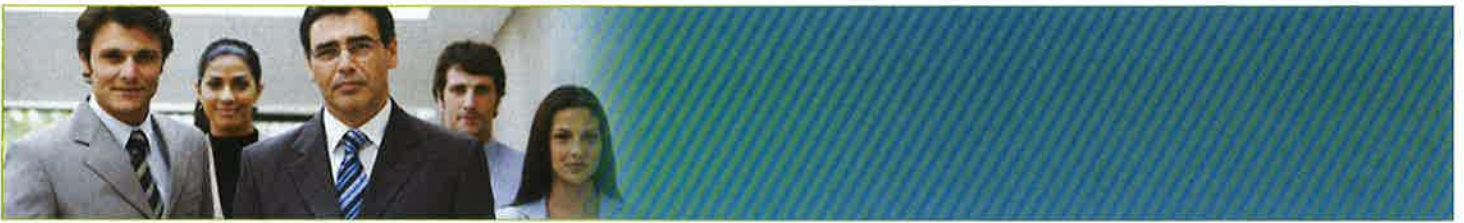
Pour les PER :

Des évolutions ont été apportées aux contrats PER au cours de l'exercice écoulé. La liste des avenants signés figure en annexe du présent rapport.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2021 s'élève à 2 755 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance). Une somme de 858,55 euros a été versée au titre des frais de déplacement.



2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux Comités PERP et PER. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2021 à quatre reprises les 7 avril, 9 juin, 5 octobre et 25 novembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

Date	07/04/2021	09/06/2021	05/10/2021	25/11/2021
Ordre du jour	<p><u>COSUR PERP</u></p> <p>Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 25/11/2020</p> <p>Bilan 2020 : -Rapports de l'Assureur -Avis des Commissaires aux comptes de l'Assureur -Avis des comités de surveillance</p> <p>Point sur l'activité commerciale des PERP</p> <p>Assemblée Générale 2021</p> <p>Questions diverses</p> <p><u>COSUR PER</u></p> <p>Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 25/11/2020</p> <p>Point sur l'activité commerciale des PER</p> <p>Evolution des contrats PER</p> <p>Assemblée Générale 2021</p> <p>Questions diverses</p>	<p><u>COSUR PERP</u></p> <p>Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 07/04/2021</p> <p>Point sur l'activité commerciale des PERP</p> <p>Assemblée Générale 2021</p> <p>Site internet</p> <p>Questions diverses</p> <p><u>COSUR PER</u></p> <p>Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 25/11/2020</p> <p>Point sur l'activité commerciale des PER</p> <p>Trajectoire de mise en marché du PER multi-compartiments</p> <p>Assemblée Générale 2021</p> <p>Site internet</p> <p>Questions diverses</p>	<p><u>COSUR PERP</u></p> <p>Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 09/06/2021</p> <p>Activité commerciale des PERP</p> <p>Evolution des contrats groupe</p> <p>Retraite – Cantonnement des engagements</p> <p>Performance des UC – Présentation AMUNDI</p> <p>Point sur les mandats</p> <p>Projet de Calendrier 2022</p> <p>Questions diverses</p> <p><u>COSUR PER</u></p> <p>Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 09/06/2021</p> <p>Activité commerciale des PER</p> <p>Evolution des contrats groupe</p> <p>Retraite – Cantonnement des engagements</p> <p>Point sur les mandats</p> <p>Projet de Calendrier 2022</p> <p>Questions diverses</p>	<p><u>COSUR PERP</u></p> <p>Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 05/10/2021</p> <p>Activité commerciale des PERP</p> <p>PAB 2021 : -Perspective de rémunération -Avis des Comités de surveillance des PERP sur la rémunération</p> <p>Politique d'investissement : Bilan 2021 – Orientations 2022</p> <p>Politique financière 2022</p> <p>Prélèvement de frais sur les produits financiers</p> <p>Retraite – Cantonnement des engagements : -Avis des Comités de surveillance sur le transfert des contrats vers le FRPS</p> <p>Audit actuariel 2022</p> <p>Questions diverses</p> <p><u>COSUR PER</u></p> <p>Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 05/10/2021</p> <p>Activité commerciale des PER</p> <p>PAB 2021 : -Perspective de rémunération -Avis des Comités de surveillance des PERP sur la rémunération</p> <p>Evolution des contrats groupe</p> <p>Retraite – Cantonnement des engagements : -Avis du Comité de surveillance sur le transfert des contrats vers le FRPS</p> <p>Audit actuariel 2022</p> <p>Questions diverses</p>



→ Les avis des Comités de surveillance au titre de 2021

Avis des Comités de surveillance du 25 novembre 2021 sur la rémunération 2021 des contrats PERP

« Les comités de surveillance ont examiné le 25 novembre 2021 la situation des cantons PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours et les perspectives de rémunération de son fonds en euros dans un double contexte :

- Une situation économique et financière toujours affectée par les conditions sanitaires,
- Une fermeture à la commercialisation des PERP au profit des contrats PER, nouveau produit réglementaire pour la préparation de la retraite.

Les comités de surveillance recommandent toujours :

- de maintenir les réserves suffisantes pour accompagner la rémunération servie aux assurés en cas d'une remontée forte des taux,
- d'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché : à ce titre, les Comités ont noté le positionnement en 2020 des rémunérations dans la fourchette haute du marché.

Les perspectives de rémunération indiquées par PREDICA devraient se traduire par un nouveau renforcement de la PPE à plus de 7% : dans ce contexte les Comités demandent à l'assureur de retenir pour les PERP une rémunération au moins égale au taux de 1,60% servi en 2020.

En outre, les Comités ont examiné les performances des principales unités de compte souscrites dans les PERP. D'une façon générale, les performances sont en ligne avec les objectifs de gestion des fonds sous-jacents. »

Avis du Comité de surveillance du 25 novembre 2021 sur la rémunération 2021 des contrats PER

« PREDICA propose de maintenir à 1,60% la rémunération servie aux PER en 2020. Le Comité de surveillance des PER marque son accord compte-tenu de la jeunesse du produit et de sa nécessaire installation.

En outre, le Comité a examiné les performances des principales unités de compte souscrites dans les PER. D'une façon générale, les performances sont en ligne avec les objectifs de gestion des fonds sous-jacents. »



Avis communs des Comités de surveillance des PERP et du PER du 25 novembre 2021 sur le changement d'assureur gestionnaire des contrats retraite souscrits par ARVIGE

« Lors de la réunion du 5 octobre 2021, PREDICA a présenté aux comités de surveillance son projet de constituer une filiale spécialisée dans la retraite au sein de Crédit Agricole Assurances et, d'y transférer l'ensemble des contrats de retraite souscrits par ARVICE c'est-à-dire les deux PERP, Plan Vert Vitalité et Plan Velours et les deux PER, LCL Retraite PER et Perspectives.

Cette société prendrait la forme d'un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), organisme créé par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins spécifiques des engagements d'assurance retraite. Il est précisé que cet organisme, à l'instar des sociétés d'assurances, est soumis au contrôle de l'ACPR, et qu'il est régi par les règles prudentielles Solvabilité I, s'agissant des exigences de fonds propres, règles qui s'appliquaient avant le 1^{er} janvier 2016 aux sociétés d'assurances.

Il est également précisé que le transfert de portefeuille, tel qu'organisé par le code des assurances, nécessite l'approbation de l'ACPR, qui s'assure d'une part que le portefeuille transféré prend la part de richesse qui lui revient et d'autre part contrôle la solidité de l'organisme qui reçoit le portefeuille.

Les comités de surveillance des PERP notent que les cantons qui adossent chacun des PERP, lesquels représentent près de 80% des encours de l'ensemble des contrats souscrits par ARVIGE, seront transférés sans changement au sein du nouvel assureur.

Le comité de surveillance des PER souligne que la réglementation impose le cantonnement des PER avant le 1^{er} janvier 2023. L'alternative au cantonnement des PER au sein de l'actif général de PREDICA est le transfert au sein d'un FRPS. Dans l'une ou l'autre des hypothèses, l'opération se fait sous la surveillance de l'ACPR qui s'assure de la protection des contrats transférés, ce qui est un gage de sécurité.

Les comités ont examiné la structure capitalistique du FRPS et noté que le nouvel assureur est une filiale à 100% du groupe CREDIT AGRICOLE ASSURANCES, lequel s'appuie lui-même sur la solidité financière du groupe CREDIT AGRICOLE et que les contrats ne sont pas modifiés par le transfert.

En conséquence des éléments exposés ci-dessus et notamment du contrôle de l'ACPR sur cette opération, les comités de surveillance n'ont pas d'objection au transfert envisagé vers le FRPS du groupe CAA. »



Au cours de leur réunion du 7 avril 2022, les travaux des Comités de surveillance des PERP ont notamment porté sur l'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP Plan Vert Vitalité et Plan Velours (examen en présence des commissaires aux comptes qui ont certifiés les comptes sans réserve).

Avis des Comités de surveillance des PERP sur les rapports annuels de l'assureur

Les Comités de surveillance ont examiné le 7 avril 2022 les rapports annuels de l'assureur sur la situation des PERP, validés par le commissaire aux comptes de l'assureur.

Ils n'ont aucune objection à formuler.

Les Comités de surveillance se félicitent de la constitution d'une provision pour participation aux bénéfices importante, de l'ordre de 7 %, qui pourrait être utile face à un environnement changeant et incertain, qu'il s'agisse de l'inflation, de la remontée des taux ou de la volatilité des marchés.

Cet avis accompagne le rapport de l'assureur gestionnaire des plans.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALITE	VELOURS	PER
INDEMNITES DE PRESENCE	1 825 €	2 125 €	1 375 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENT	1 642,32 €	417,78 €	417,78 €



III. COMPTES ANNUELS 2021 DE L'ASSOCIATION :

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

Pour mémoire, les adhérents d'un contrat d'assurance d'Épargne Retraite contribuent aux ressources de l'association soit par :

- Une cotisation initiale à l'adhésion et le cas échéant des cotisations régulières des adhérents qui peuvent prendre la forme de frais prélevés sur le contrat (PER),
- Un prélèvement effectué par l'entreprise d'assurance sur les actifs du plan (PERP).

L'Assemblée générale du 11 mai 2020 a approuvé le budget 2021 réparti respectivement entre l'association pour 73 000 euros, Plan Vert Vitalité 20 000 euros, Plan Velours 15 000 euros, PER Assurance PERSpective et LCL Retraite PER pour 15 000 euros.

Les dépenses 2021, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

(en euros)

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	PER	31/12/2021	31/12/2020
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :					78 545,67	67 795,23
Assurance	10 514,00	-	-	-	10 514,00	10 054,35
Documentation générale	236,40	-	-	-	236,40	-
Travaux Administratifs	57 989,60	-	-	-	57 989,60	51 225,14
Honoraires audit actuariel	-	-	-	-	-	-
Honoraires CAC	4 690,32	-	-	-	4 690,32	4 995,28
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Publicité, relations pub	100,15	-	-	-	100,15	-
Site Internet	1 125,00	-	-	-	1 125,00	-
Transports, déplacements et hôtels	2 111,89	1 224,54	-	-	3 336,43	1 042,69
Missions et réceptions	-	-	-	-	-	-
Frais bancaires	507,90	30,41	15,21	0,25	553,77	477,77
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Autres charges :					77 417,08	21 599,62
Marque						
Droits d'auteur						
Indemnité de présence	2 775,00	1 825,00	2 125,00	1 375,00	8 100,00	8 050,00
Contribution au fonctionnement 2020 Règlt 2021				19 823,69	19 823,69	
Contribution au fonctionnement	- 2 309,89			26 643,22	24 333,33	
Cotisations reversées aux plans	- 4 619,78	16 920,05	12 859,79		25 160,06	13 549,62
Total	73 120,59	20 000,00	15 000,00	47 842,16	155 962,75	89 394,85

Les comptes 2021 qui vous sont présentés font apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- + 37 483,18 euros sur compte ARVIGE,
- + 12 283,20 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- + 12 581,00 euros pour VELOURS.
- + 24 428,05 euros pour le Livret A
- + 467 904,88 euros pour le compte ARVIGE PER



Synthèse des soldes de banque au 31 Décembre 2021

	ARVIGE	PER	VITALITE	VELOURS	TOTAL	
	Réel	Réel	Réel	Réel	Réel	% Conso
Solde comptable au 01/01/2021	40 779	277 011	15 473	14 047	347 311	
Mouvements créditeurs	- 150 097	- 70 397	- 38 259	- 25 751	- 284 505	
Mouvements débiteurs	171 229	261 291	35 069	24 285	491 874	
Solde comptable au 31/12/2021	61 911	467 905	12 283	12 581	554 680	
Suspens bancaires						
Resultat ARVIGE						
Indemnités de presence						
Frais bancaires						
Intérêts bancaires					-	
Solde banque au 31/12/2021	61 911	467 905	12 283	12 581	554 680	

Synthèse du suivi budgétaire au 31 Décembre 2021

	ARVIGE			PER			VITALITE			VELOURS			TOTAL		
	Réel	Budget	% Conso	Réel	Budget	% Conso	Réel	Budget	% Conso	Réel	Budget	% Conso	Réel	Budget	% Conso
Produits															
Subvention Compte association	73 000	73 000											73 000	73 000	
Subvention PERP Plan Vert Vitalité							20 000	20 000					20 000	20 000	
Subvention PERP Velours										15 000	15 000		15 000	15 000	
Subvention PER				-	15 000								-	15 000	
Colisation PER				224 307									224 307		
Revenus bancaires	121												121		
Total produits	73 121	73 000		224 307	15 000		20 000	20 000		15 000	15 000		332 428	123 000	
Charges															
Assurances RCMS	10 514	10 600	99%										10 514	10 600	99%
Documentation générale	236												236		
Travaux administratifs	57 990	40 000	145%				4 000	0%		3 000	0%		57 990	47 000	123%
Honoraires audit actuariel		5 000	0%				5 000	0%		5 000	0%			15 000	0%
Honoraires CAC	4 690	5 000	94%										4 690	5 000	94%
Annonces et insertions															
Publicité, Relations pub	100												100		
Site internet	1 125												1 125		
Transports et déplacements	2 112	4 000	53%				1 225	3 000	41%		2 000	0%	3 336	9 000	37%
Missions, receptions, organisation AG		4 000	0%					5 000			3 000			12 000	0%
Frais bancaires	508	400	127%				30			15			554	400	138%
Droits d'auteur															
Indemnité de présence	2 775	4 000	69%	1 375			1 825	3 000	61%	2 125	2 000	106%	8 100	9 000	NS
CONTRIBUTION AU FONCTIONNEMENT				46 467									39 537		NS
Subvention QP Arvige							16 920			12 860			29 780		NS
Total charges	73 121	73 000	100%	47 842			20 000	20 000	100%	15 000	15 000	100%	155 953	168 000	144%
Situation comptable au 31/12/2021				176 465	15 000								176 465	15 000	

Le résultat du compte PER de l'exercice est un bénéfice de 176 464,84 euros. Il sera affecté au report à nouveau dont le solde passera de 362 238,21 euros à 538 703,05 euros

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2021 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



IV. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES DEUX PLANS

1. ETAT DES ADHESIONS 2021

Le nombre d'adhérents global au 31 décembre 2021 est de 667 915
 Nombre d'adhérents au PERP : 533 521
 Nombre d'adhérents au PER : 164 800

✚ Nombre de nouveaux contrats PERP

Les contrats PERP ont été fermés à la commercialisation depuis le 20 janvier 2020

PLAN VERT VITALITE						VELOURS						TOTAUX					
2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017	2016
105	986	14 226	5 853	13 074	12 347	1	104	816	897	1 986	2 039	106	1090	15 042	6 750	15 060	14 386

✚ Nombre de nouveaux contrats PER

	PER ASSURANCE « PERspective »		LCL RETRAITE PER			TOTAUX		
2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
55 266	65 296	18 749	6 797	7 779	1 311	62 063	73 075	20 060

2. VERSEMENTS EFFECTUES EN 2021

✚ Versements en Millions d'euros sur les PERP

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 186 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 23 Millions d'euros pour Plan Velours.

PLAN VERT VITALITE						VELOURS						TOTAUX					
2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2021	2020	2019	2018	2017	2016
186	208	236	223	336	326	23	28	33	31	53	50	208	236	269	253	389	376

✚ Versements en Millions d'euros sur les PER

Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 443 Millions d'euros pour le PER ASSURANCE « PERspective » et 89 Millions d'euros pour le PER LCL RETRAITE PER.

PER ASSURANCE « PERspective »			LCL RETRAITE PER			TOTAUX		
2021	2020	2019	2021	2020	2019	2021	2020	2019
443	272	77	89	54	15	532	326	92



SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2021 sur les PERP

Fin 2021, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 9 452 pour Plan Vert Vitalité et 2 464 pour Plan Velours.

3. VOLUME DES ENCOURS 2021

Les encours représentent à la fin de l'année 2021 :

- Pour le PERP Plan Vert Vitalité 4 229 Millions d'euros
- Pour le PERP Plan Velours 607 Millions d'euros

Soit un encours total tous plans confondus de 4 836 Millions d'euros.

- Pour le PER ASSURANCE « PERspective » 1 275 Millions d'euros
- Pour le PER LCL RETRAITE PER 236 Millions d'euros

Soit un encours total tous PER confondus de 1 511 Millions d'euros.

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des deux PERP est assurée par la société de gestion AMUNDI au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

La gestion financière des actifs financiers des deux contrats PER du fonds euro de PREDICA, les deux PER n'ayant pas encore fait l'objet d'un cantonnement conformément à la possibilité accordée par la réglementation jusqu'en 2023.

ANNEXES

Tableau récapitulatif de la liste des avenants

LISTE DES AVENANTS DEPUIS L'ORIGINE
Mise à jour au 31/12/2021

PERP

PLAN VERT VITALITE

ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	23/05/2005	Permettre à la rente réversible de bénéficier d'annuités garanties
ARVIGE	PREDICA	02/09/2005	Transformer des OPCVM de SICAV en FCP
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	22/04/2014	Ajout de supports d'investissement <ul style="list-style-type: none"> - Amundi Actions PME – FR0011556828 - Amundi Actions France – P – FR0000944696 - Amundi Funds Equity Euroland Small CAP – AE – LU0568607203 - Amundi Actions Asie – P – FR0010176891 - Amundi Actions Emergents – P – FR0010188383 - Amundi Actions Européennes – P – FR0010013763 - Amundi Actions Minerjior – P – FR0010478768 - Amindi Actions Monde – P – FR0010352138 - Amundi Actions Restructurations – P – FR0010165944 - Amundi Actions USA ISR – P – FR0010153320 - Amundi Funds Equity Global Agriculture – AU – LU0347595026 - Atout Europe – fr0010101972 - Atout Monde – C – FR0010101980 - CPR Renaissance Japon – P – fr0010469312 - CPR Silver Age – P – FR0010836163 - Renaissance Europe – C – FR0000295230 - Amundi Funds Convertible Europe – SE – LU0568661507 - Amundi Patrimoine – C – FR0011199371 - Eurose – C – FR0007051040 - Prem Opimm – FR0011063353 - Amundi Funds Bond Global Aggregate – AE – LU0557861274 - M&G Investments Funds – M&G Optimal Income Fund A – GB00B1VMCY93 - Amundi Funds Bond Euro Corporate – AE – LU0119099819 - Amundi Funds Bond Euro High Yield – AE – LU01191110723 - Capitop Euroblig – C – FR0010093724

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1 ^{er} janvier 2016 -Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN
--------	---------	------------	--

PLAN VELOURS			
ENTRE	ET	DATE DE SIGNATURE	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	10/2004	Permettre d'investir en direct sur des supports en UC avec la possibilité de choisir ou non une sécurisation progressive
ARVIGE	PREDICA	10/2005	Opérer des modifications permises par le changement du système d'information, préciser l'âge maximum d'échéance de la période de constitution d'épargne retraite et prendre en compte l'évolution de 2 supports.
ARVIGE	PREDICA	Effet 16/10/2006	Indexation des versements réguliers sur le Plan Velours
ARVIGE	PREDICA	26/09/2009	offrir à compter d'octobre 2006, à chaque adhérent, la faculté d'opter à tout moment pour des versements réguliers indexés, à chaque date anniversaire, sur la dernière évolution annuelle connue du plafond de la sécurité sociale. Sortie en capital pour le primo accédants (article 35 de la Loi du 13.07.2006) Sort des capitaux décès non réclamés Acceptation bénéficiaire en cas de décès Modalité de transfert
ARVIGE	PREDICA	07/12/2010	Les versements sont valorisés 2 jours ouvrés après leur encaissement par l'assureur. On parle de règles d'investissement Les versements de prestations (rachats, décès) sont valorisés 2 jours ouvrés la réception de la demande par l'assureur. On parle alors de règles de désinvestissement. L'arbitrage entre plusieurs supports du contrat sera également valorisé 2 jours ouvrés après la réception de la demande par l'assureur. Elles s'appliquent à compter du 23/05/2011.
ARVIGE	PREDICA	08/09/2011	Ajout de deux nouveaux supports le 08/09/2011 : - LCL MGEST FLEXIBLE 0-100 - LCL MGEST PATRIMOINE
ARVIGE	PREDICA	09/02/2015	Ajout de supports validé par Comité de surveillance le 28/11/2014 - LCL Monétaire Jour – D - LCL Actions Emergents - LCL Actions Ressources Naturelles - LCL Action Or Monde - LCL OPCIMMO - Amundi Actions USA ISR – P - Amundi Patrimoine - Amundi Funds Bond High Yield
ARVIGE	PREDICA	19/02/2016	Ajout de supports validé par le Comité de surveillance o Supports Diversifiés : CPR Croissance Dynamique P CPR Croissance Prudente 0-40 CPR Croissance Réactive – P Danone.Communities – Investissement Responsable S3 Hymnos Solidarité – Habitat et Humanisme Terre Solidaire

ARVIGE	PREDICA	12/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Support Actions de pays de la zone euro</u> : LCL Actions Développement Durable Euro ○ <u>Support Actions Internationales</u> : LCL Actions Midvaleurs Europe LCL Actions Monde hors Europe LCL Actions Pacifique ○ <u>Support Actions zone euro</u> : LCL Développement PME ○ <u>Supports Obligations et/ou titres de créances libellés en euros</u> : LCL Obligations Crédit Euro LCL Obligations Court Terme Euro LCL Obligations Inflation Europe LCL Obligations Moyen Terme Euro – P LCL Obligation Revenu Trim 3 LCL Obligation Revenu Trim 4 LCL Obligation Revenu Trim 5
<p>-Intégration des nouvelles dispositions relatives à la revalorisation des capitaux en cas de décès résultant de la loi N°2014-617 du 13 juin 2014, qui s'appliquent aux décès survenus à compter du 1^{er} janvier 2016</p> <p>-Porter, à compter du 10 octobre 2016, une plus grande précision dans le calcul des garanties exprimées en unités de compte : IREN</p>			

PER		
PER ASSURANCE « PERSPECTIVE »		
ENTRE	ET	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	Modification de la Notice d'Information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)
ARVIGE	PREDICA	Ajout de supports en gestion pilotée
ARVIGE	PREDICA	Modification de la Notice d'Information (compartiments, sortie mixte)

LCL RETRAITE PER		
ENTRE	ET	OBJET DE L'AVENANT
ARVIGE	PREDICA	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	Ajout de supports d'investissement
ARVIGE	PREDICA	Modification de la Notice d'Information (transfert entrant, capital fractionné, rentes)
ARVIGE	PREDICA	Modification de la Notice d'Information (compartiments, sortie mixte)

